



Calcul frais de succession pour enfant

Par kiki10

Bonjour.

Nous avons deux enfants .

Notre patrimoine une maison d'environ 250 000 euros placé 60000 euros.

Aux décès de l'un des deux époux quel serait le montant du fisc à charge de chacun , de celui restant et de chaque enfants .

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez utiliser ce simulateur :

[url=https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/droits-succession]https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/droit
s-succession[/url]

L'époux survivant est exonéré de droits de succession.

Les enfants bénéficient d'un abattement de 100 000 euros sauf si donation depuis moins de 15 ans.

Par Rambotte

Bonjour.

Vous dites "notre patrimoine", mais vous ne précisez pas votre régime matrimonial, et même en communauté, il peut exister des biens propres : il arrive que des époux en communauté habitent dans une maison bien propre d'un des époux, mais que ce soit "ressenti" comme "notre maison", parce que c'est le domicile conjugal.

Donc, ce qui compte, c'est le patrimoine de chacun des époux, car la succession d'un des époux ne concerne que son patrimoine (éventuels biens propres et moitié d'une éventuelle communauté). Et avant de traiter la succession, il faut traiter la liquidation du régime matrimonial.

Ainsi la valeur de votre patrimoine sera peut-être $(250000+60000)/2 = 155000$, mais peut-être pas.

Les héritiers du premier défunt sont son conjoint survivant, avec des droits spécifiques, les deux enfants se partageant le reste.